

GESTION DANS DES CONDITIONS D'INCERTITUDE
LIEE A LA TAILLE DU STOCK ET AU RENDEMENT ADMISSIBLE

6.1 Le WG-FSA a étudié le rapport de la consultation technique sur l'approche préventive de la gestion des pêcheries (OAA/gouvernement de la Suède), qui s'est tenue à Lysekil en Suède. La consultation a mis en relief la nature de la prévention dans la gestion des pêcheries, éclairci le concept de "charge de la contre-preuve" vis-à-vis de la gestion des pêcheries et fourni des lignes directrices précises quant à la gestion, aux recherches, au développement et à l'échange de la technologie, ainsi qu'à l'introduction d'espèces. Un résumé du rapport figure dans les paragraphes 10.2 à 10.8 de l'annexe 5.

6.2 Le Comité scientifique a noté que la CCAMLR avait été la première à s'engager dans une voie nouvelle, en ce sens qu'elle avait déjà mis en application, ou qu'elle s'y efforçait actuellement, de nombreuses recommandations formulées à la réunion de Lysekil. Celles-ci représentent l'opinion actuelle de ce qu'une approche préventive devrait entraîner. Il a toutefois considéré qu'il conviendrait d'effectuer des progrès au sein de la CCAMLR relativement à l'évaluation à venir des procédures de gestion et aux conséquences qu'elles auraient, compte tenu des conditions d'incertitude. Il reste fort à faire dans ce domaine et le Comité scientifique a estimé qu'il était important que la CCAMLR poursuive ses travaux de précurseur en ce qui concerne le développement d'approches préventives de gestion des pêcheries dans le monde. Les groupes de travail ont été encouragés à tenir compte des recommandations du rapport de Lysekil dans leurs travaux.

6.3 Le Comité scientifique a noté combien, cette année, l'utilisation de la méthode de projection stochastique des stocks avait fait progresser l'évaluation de *D. eleginoides* (annexe 5, paragraphes 5.56 à 5.72). Dans les calculs des captures admissibles totales, il a ainsi été possible de tenir compte de l'incertitude des estimations du recrutement, de la variabilité intrinsèque du recrutement et de l'incertitude entourant les autres paramètres démographiques. Lorsqu'il n'est pas tenu compte de l'incertitude, le critère traditionnel $F_{0.1}$ donne un rendement de 12 400 tonnes, ce qui entraîne un grand risque de surexploitation. Cependant, le fait de tenir compte de l'incertitude et de la variabilité du recrutement réduit l'estimation de rendement à 4 000 tonnes et contrôle le risque de surexploitation. La méthode de projection stochastique a pour avantage de laisser entendre qu'une réduction des incertitudes devrait entraîner une augmentation des taux de capture admissible (voir le paragraphe 5.70 de l'annexe 5). Le Comité scientifique a noté qu'à la pêcherie de *D. eleginoides* étaient associées des sources supplémentaires d'incertitude, à savoir celles liées aux questions de stocks chevauchants et qu'il était nécessaire d'assurer un libre échange

de données entre la CCAMLR et les organes responsables des opérations de pêche dans les secteurs adjacents (annexe 5, paragraphes 10.10 à 10.14).

6.4 Le Comité scientifique a rappelé la nécessité de mettre en place un plan de gestion à long terme de la pêcherie de *C. gunnari* dans la sous-zone 48.3, plan qui tiendrait compte de l'incertitude émanant de la mortalité sporadique (voir également le paragraphe 4.66). Il a toutefois remarqué que le WG-FSA n'avait pas encore pu accorder suffisamment de temps à ces travaux.

6.5 Le WG-EMM a également progressé dans le domaine de la gestion dans des conditions d'incertitude. Mise en place cette année, la méthode de modélisation stratégique du développement et de l'analyse des évaluations de l'écosystème offre l'un des fondements nécessaires à la quantification des effets de l'incertitude sur les avis de gestion. Cette méthode de modélisation stratégique permettra éventuellement l'intégration du modèle d'exploitation et du modèle prédateur/proie/environnement (annexe 4, paragraphes 7.35 à 7.106).

6.6 Le Comité scientifique a insisté sur la nécessité d'examiner l'interaction de la science et de la gestion, en ce sens que les décisions de principe doivent entraîner la formulation d'objectifs de gestion. En fonction des objectifs de gestion, le Comité scientifique peut aviser la Commission sur la probabilité d'y satisfaire.

6.7 Le Comité scientifique a noté que la CCAMLR disposait de principes directeurs et de mesures de conservation sophistiqués pour les pêcheries nouvelles et exploratoires. Toutefois, il n'existe pas de règles ou de mesures claires susceptibles de traiter les cas où les pêcheries sont fermées mais où il est question de les rouvrir. Bien que les mesures de conservation spécifient qu'avant toute réouverture de la pêche, une campagne d'évaluation était de rigueur, les autres dispositions ne sont pas bien définies. Ces dispositions pourraient exiger par exemple, la présence d'observateurs scientifiques à la réouverture de la pêche, puis de nouvelles évaluations de la pêcherie par le WG-FSA. Elles pourraient par ailleurs spécifier les critères qui seraient appliqués lorsque le WG-FSA aviserait de la récupération suffisante des stocks. Le Comité scientifique a également reconnu qu'après la réouverture de la pêche, l'élément clé était de disposer d'un plan d'obtention des informations adéquates pour poursuivre le contrôle et l'évaluation. Ayant convenu que cette question devrait faire l'objet de nouvelles discussions, le Comité scientifique a invité les Membres à présenter des communications à cet égard.